



Ce n'est pas aux salariés à payer la mauvaise gestion d'APF France handicap

28 novembre 2024

Depuis le 8 octobre nous découvrons le vrai visage de notre employeur et son funeste projet de liquidation des emplois dans les CGM, les Entreprises Adaptées, le service informatique (CSN) et le Siège.

Sous prétexte de problèmes financiers, les salariés licenciés devraient **se satisfaire de miettes** et être bien content.

Depuis de nombreuses années les élus CGT ont souligné qu'APF France handicap n'a aucun **pilotage central de son activité**, et ce dû à des choix fait par ses dirigeants et son conseil d'administration. **Les salariés n'y sont pour rien, et pourtant c'est à eux de payer l'addition.**

Ceci est intolérable !!! D'autant que les excédents faits par le passé étaient eux aussi fait sur le dos des salariés sur des non-remplacements ou des postes non pourvus dans les établissements médicosociaux.

On nous parle de sous-financement ? Mais lorsqu'on ne pilote pas son activité, ce n'est pas la faute des tarificateurs.

Oui le secteur médicosocial est en difficulté, mais que fait notre employeur pour y remédier ? **Rendre attractif nos métiers ?** Développer sa marque employeur ? Vaste mascarade !!! **Bien tenté de nous faire croire que travailler à APF France handicap ça change tout !!!**

Oui en effet ça change tout : il y a 18 mois nos collègues comptables ont été sortis des établissements pour être regroupés dans 12 CGM régionaux. Ils ont dû s'adapter à une nouvelle organisation sans que l'employeur n'ait anticipé quoi que ce soit : outils de travail obsolète, logiciel défaillant, aucune anticipation des processus. Et aujourd'hui c'est fini, pas même un merci. **On ferme les CGM !!!**

Les Entreprises Adaptées payent **la mauvaise gestion et le défaut d'anticipation de l'après COVID** et de la manne des masques. On va licencier 101 personnes dont au moins **80 ont une reconnaissance de travailleur en situation de handicap (RQTH)**. Là encore ces salariés vont payer l'incompétence de personnes qui elles restent bien au chaud sans jamais être inquiétées.

Sur le siège et le CSN cela ressemble beaucoup à un **plan social ciblé destiné à faire partir les personnes dont on souhaite se débarrasser**. L'aspect économique étant un bon alibi.

Une fois les 431 emplois supprimés quel sera le projet du Conseil d'Administration et de la Direction Générale ?

Les comptables vont devoir travailler avec un effectif réduit de moitié, et avec des logiciels toujours aussi défectueux. On nous annonce une amélioration de l'efficacité grâce aux outils informatiques, mais comment y croire quand en parallèle **on supprime un tiers des emplois au service informatique ?** Serait-ce pour mieux financer le salaire du futur poste de DSI que logne le prestataire extérieur qui dirige le service informatique depuis peu ?

Actuellement nous sommes en négociation sur le plan d'accompagnement du PSE. C'est à dire que nous négocions les mesures qui vont permettre aux salariés licenciés de pouvoir retrouver du travail.

Là encore APF France handicap voit **les choses au rabais** et :

- Propose un congé de reclassement de 6 mois, là où la loi permet d'aller jusqu'à 12 mois.
- Refuse que les salariés de 50 ans et plus puissent bénéficier de mesures complémentaires pour leur permettre de retrouver un emploi. En effet, d'après la Directrice des Ressources Humaines si on prend ces mesures dès 50 ans cela toucherait les deux tiers des salariés licenciés et coûterai bien trop cher !!!

Mais ce n'est pas de leur faute à ces salariés de plus de 50 ans s'ils représentent les deux tiers ! En revanche c'est justement parce qu'ils ont 50 ans et plus qu'ils doivent être correctement accompagnés pour retrouver un travail et ne pas terminer la fin de leur carrière au chômage.

Tout comme les salariés qui ont dans leur foyer une personne en situation de handicap et qui sont considérés comme aidant ! Eux aussi doivent être pris en compte pour être mieux accompagnés durant leur congé de reclassement !!!

La CGT trouve cela indigne d'une association qui se dit porteuse de valeurs. Comment peut-on le lundi, le mardi et le mercredi vouloir donner des leçons au pouvoir public en réclamant une société inclusive qui doit « agir solidaire » et ensuite ne pas prendre en compte les situations de handicap vécues par ses

propres salariés ou leurs proches, le reste de la semaine ?

**La CGT réclame des mesures d'accompagnements
à la hauteur des besoins des salariés.**

**Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi coûte de l'argent,
mais APF France handicap doit assumer ses choix et ses actes.**

Pour cela la CGT réclame :

- Un congé reclassement de 9 mois, porté à 15 mois pour les salariés dit sensibles ainsi que pour ceux en reconversion professionnelle.
- Une rémunération du congé reclassement après durée du préavis, à 75% du brut avec minimum 90% du SMIC
- D'ajouter dans la suspension du congé reclassement, la période d'essai d'un CDI
- Que soit reconnu en personnel dit fragile : les 50 ans et plus, les parents isolés, les aidant, les personnes ayant une RQTH en cours ou en cours de renouvellement.
- Une prime supra-légale : 10.000 €, doublée pour les personnels dit fragile.

**Afin d'obtenir cela, la CGT appelle tous les salariés d'APF
France handicap à faire grève le jeudi 12 décembre 2024
dans les établissements et devant le siège
d'APF France handicap 17 bd Blanqui Paris 13e.**

**Agissons solidaires avec nos collègues qui vont se
retrouver très prochainement en grande difficulté. D'une
façon ou d'une autre nous serons à terme
tous impactés par ce PSE.**

Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?



Pour toutes questions sur vos droits ou la situation

Contactez la CGT / Syndiquez vous

Contact : Fabrice VERDELET dsc.cgt.apf@gmail.com Tél. : 07 83 32 49 33

Internet : www.cgtapf.com Facebook <https://www.facebook.com/cgtapffh.cgt>